



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS  
(85550)

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 9 mai 2022

### Compte-Rendu

L'an deux mille vingt-deux, le Lundi 9 Mai à 19 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 28 avril 2022.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Sandra GAUVRIT, M. Dominique GUILLEMARD adjoints,  
Mmes Marie MORDACCI, Martine ROYER, Joelle CHAIGNEAU GAUCH, Martine GIRARD, Nathalie GIVELET, Rachel JALLAT, MM. Arnaud PIBERNE, Michael YVON, Jean-Marie CHASSÉ, Willy BLANCHARD et Farid BELLOUMOU, Conseillers Municipaux.

**Absents- Excusés :** Mme Martine POINGT ayant donné pouvoir à M. Serge LANDAIS, M. Habib CHEHADE ayant donné pouvoir à M. Mickaël YVON

M. Bénédicte ROLLAND

Mme Nathalie GIVELET a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la Commission des « Finances »,  
- a tout d'abord adopté sans observation le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022 (secrétaire de séance : Martine GIRARD)  
- a ensuite pris les décisions suivantes :

**N° 2022 \_ 105 : Election de membres des commissions municipales**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a élu les membres des commissions pour lesquelles il était membre. Unanimité.

**N° 2022 \_ 106 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a proclamé à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres suivants : Mmes Sandra GAUVRIT, Martine GIRARD, Nathalie GIVELET

Le Conseil Municipal a proclamé à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants : Mmes Isabelle DELAPRE, Rachel JALLAT, M. Willy BLANCHARD. Unanimité.

**N° 2022 \_ 107 : Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis – Délégation de Service Public**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a élu membres de la Commission d'Ouverture des Plis en qualité de membres titulaires : MM. Pascal DENIS, Serge LANDAIS et Dominique GUILLEMARD et en qualité de membres suppléants : Mmes Nathalie GIVELET, Sandra GAUVRIT et Isabelle DELAPRE. Unanimité.

**N° 2022 \_ 108 : Désignation d'un représentant suppléant auprès du Conseil Portuaire du Port de Fromentine**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a désigné Mme Sandra GAUVRIT, adjointe, en qualité de suppléante, pour représenter la Commune au sein du Conseil Portuaire du Port de Fromentine (titulaire : le Maire). Unanimité.

**N°2022 \_ 109 : Désignation d'un représentant suppléant auprès du Conseil Portuaire du Port du Pont Neuf**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a désigné Mme Sandra GAUVRIT, adjointe, en qualité de suppléante, pour représenter la Commune au sein du Conseil Portuaire du Port du Pont Neuf (titulaire : le Maire). Unanimité.

**N° 2022 \_ 110 : Election d'un représentant au Comité Territorial de l'Energie, en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SYDEV**

Suite à la démission de M. Dominique GUYON, le Conseil Municipal a élu M. Bénédicte ROLLAND en tant que délégué titulaire, et M. Serge LANDAIS en tant que délégué suppléant. Unanimité.

**N° 2022 \_ 111 : Vente des documents éliminés des collections de la médiathèque**

Le Conseil Municipal a donné son accord (unanimité) sur les tarifs de vente de documents éliminés des collections de la médiathèque, tels que figurant au tableau ci-dessous :

<b>Vente de documents éliminés des collections</b>	1 livre ou CD	1,5 €
	1 lot de 5 documents (livres/CD)	6 €
	Beau livre	8 €
	1 revue	1 €
	1 lot de 5 revues	2,5 €

Le Conseil Municipal a fixé la date d'entrée en vigueur de ces tarifs au 1<sup>er</sup> juin 2022, et autorisé M. le Maire à signer tous documents et conventions à intervenir en vue de l'application de ces tarifs.

**N° 2022 \_ 112 : Mise à disposition du logement de la Parée Bernard au profit de l'Association Culturelle**

Le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition d'un logement communal au profit de l'Association Culturelle La Barre de Monts/Fromentine, et a autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'association, à 16 voix pour et 2 abstentions.

**N° 2022 \_ 113 : Tarifs restaurant scolaire – année scolaire 2022/2023**

Le Conseil Municipal a adopté (unanimité) comme précisé dans le tableau ci-dessous les tarifs des repas servis au restaurant scolaire municipal à compter de la prochaine rentrée 2022/2023 :

	<b>TARIFS 2021/2022</b>
Enfant primaire ou maternelle	3,59 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	3,19 €
Tarif « Occasionnel » (1)	4,31 €
Adulte	10,73 €

**N° 2022 \_ 114 : Tarifs accueil périscolaire – année scolaire 2022/2023**

Le Conseil Municipal a adopté (unanimité) comme précisé ci-dessous les tarifs de l'accueil périscolaire applicable à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

		<b>TARIFS 2022/2023</b>
TARIF ENFANT (primaire et maternelle)	Forfait matin	1,02 €
TARIF ENFANT (primaire et maternelle)	Forfait soir	1,55 €
Forfait « Retard » par tranche de 15 mn*	Forfait	4,46 €

**N° 2022 \_ 115 : Bourses de transport scolaire – année scolaire 2022/2023**

Le Conseil Municipal a donné son accord sur la reconduction pour 2022-2023 du montant des bourses de transport scolaire soit 80,28 € aux élèves de la commune âgés de moins de 18 ans, fréquentant les établissements scolaires autres que ceux de Saint-Jean-de-Monts et 31,30 € pour ceux fréquentant les Maisons Familiales ou les cours professionnels agricoles, les cours de formation dispensés par la Chambre de Métiers de la Vendée. Unanimité.

**N° 2022 \_ 116 : Accueil de Loisirs municipal – bourses communales « BAFA » année 2022**

Le Conseil Municipal a donné son accord (unanimité) sur la reconduction des montants des bourses communales pour 2022, à savoir :

- ✓ 225,05 € pour le stage de formation générale,
- ✓ 206,69 € pour le stage de perfectionnement "Surveillant de bain",
- ✓ 178,51 € pour les autres stages d'approfondissement, de qualification ou de perfectionnement.

**N° 2022 \_ 117 : Accueil de Loisirs municipal de Fromentine : tarifs 2022/2023**

Le Conseil Municipal a approuvé (unanimité) l'ensemble des tarifs appliqués à compter du 7 juillet 2022 :

### **MERCREDI (hors vacances scolaires)**

Tranches QF	Journée repas	Journée sans repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Tarif péricentre (par tranche horaire)
					7h30 – 8h00 / 8h00 – 8h30 / 8h30 – 9h00 17h30 – 18h00 / 18h00 – 18h30
<b>TARIFS 2022</b>					
0-500	7,07	3,50	1,75	5,34	0,47
501-700	9,30	5,73	2,87	6,46	0,61
701-900	11,55	7,98	3,99	7,58	0,74
901 +	13,58	10,01	5,00	8,59	0,81
Hors Commune	13,58	10,01	5,00	8,59	0,81

**Journée : de 9h à 17h30.**

**½ journée sans repas : 9h à 11h45 ou 13h30 à 17h30**

**½ journée avec repas : 9h à 13h30 ou 11h45 à 17h30**

### **VACANCES SCOLAIRES (été 2022, automne 2022, février et printemps 2023)**

Quotient familial	Journée repas	Journée sans repas
0-500	7,07	3,50
501-700	9,30	5,73
701-900	11,55	7,98
901+	13,58	10,01
Hors Commune	13,58	10,01

**Journée : de 9h à 17h30.**

**Pour une inscription à la ½ journée sans repas : application du tarif journée sans repas**

**½ journée sans repas : 9h à 11h45 ou 13h30 à 17h30**

**½ journée avec repas : 9h à 13h30 ou 11h45 à 17h30**

**Pour une inscription à la ½ journée avec repas : application du tarif journée repas avec possibilité de récupérer le/les enfants dans l'après-midi**

#### **N° 2022 \_ 118 : Attribution de crédits scolaires au profit de l'école publique année 2022**

Le Conseil Municipal a attribué pour l'exercice 2022 un crédit de 55,00 € par élève de l'école publique au titre des fournitures scolaires, ainsi qu'un crédit de 5 000,00 € pour faire face aux autres dépenses de fonctionnement, a accepté le programme des investissements proposé, pour un montant estimé à 1.500,00€ TTC. Unanimité.

#### **N° 2022 \_ 119 : Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif**

Le Conseil Municipal a adopté (unanimité) la proposition du Maire concernant la rémunération des personnels sur la base de forfaits bruts journaliers, comme indiqué dans le tableau suivant :

	REMUNERATION à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 (inclus revalorisation annuelle 5.75%)
Diplômé BAFA + qualif. SB	78,11 €
Animateur diplômé BAFA	75.63 €
Animateur stagiaire	50.07 €
Animateur non diplômé	50.07 €

**N° 2022 \_ 120 : Modification du Tableau des Effectifs 02-2022**

Le Conseil Municipal a donné son accord sur les propositions énumérées, ainsi que sur le nouveau tableau des effectifs du Personnel Communal qui en découle. Unanimité.

**N° 2022 \_ 121 : Autorisation d'adhésion de la commune de la Barre de Monts à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)**

Le Conseil Municipal a donné son accord sur la proposition d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire. Unanimité.

**N° 2022 \_ 122 : Actualisation de la Convention avec la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts pour la mise à disposition du service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol**

Le Conseil Municipal a approuvé les termes de l'actualisation de la convention de mise à disposition entre la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts et la commune pour l'intervention du service IADS dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol et missions spécifiques. Unanimité.

**Affaires et Informations diverses**

Au titre des informations diverses, le Conseil Municipal a pris connaissance :

- Du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 14 avril 2022 de la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts
- Des 15 déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Préemption Urbain
- Des 6 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h14.

Le Maire,  
  
Pascal DENIS